

Programme pédagogique FOR400

Durée

Module A : 1 journée formation théorique (7h) en distanciel – Facultative

Module B : 2 journées formation théorique & pratique (14h) en présentiel – Obligatoire

Lieux

RENNES - PARIS – LYON - BORDEAUX

Public

Cette formation s'adresse à toute personne désireuse de devenir opérateur de mesure autorisé QUALIBAT 8741.

Responsable des Animateurs

Antoine Cerisier

Ingénieur EEMI-EIGSI, Responsable Département thermique et formation d'UBAT Contrôle, formateur Energétique bâtiment en école d'ingénieur et membre du club Perméabilité à l'air auprès du Ministre du logement

Date limite d'inscription

10 jours avant le début de la formation
Calendrier des formations à venir

Prérequis

Connaissances dans le domaine du Bâtiment et de la Ventilation

Dates

Voir le calendrier des formations

Accessibilité

Toutes nos formations sont accessibles aux publics en situation de handicap.

Objectifs de la formation

A l'issue du stage, les participants seront en mesure :

- de disposer des connaissances pour obtenir l'autorisation Qualibat 8741
- de réaliser une vérification et mesures fonctionnelles des systèmes de ventilation mécanique en résidentiel neuf
- de constater un dysfonctionnement éventuel sur les installations de ventilation mécaniques résidentielles
- de savoir rédiger un rapport selon le protocole RE2020
- de déterminer si l'installation de ventilation est conforme au protocole ventilation RE2020
- de savoir renseigner l'attestation de conformité thermique

Méthodes pédagogiques

THEORIE : Un diaporama interactif permet de balayer l'ensemble du contexte réglementaire ainsi que les techniques relatives au contrôle visuel et aux mesures des systèmes de ventilation en résidentiel

IN SITU : Mise à disposition d'une maquette avec différents systèmes de ventilation

Tarifs

Module A & B (3 jours) : 1 650€ HT
Module B (2 jours) : 1 450€ HT

Effectif

12 personnes maximum

**Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
53 35 1037635 auprès du préfet de région de Bretagne**

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Jour 1 Module A (*facultatif*)

- **Cadre général et réglementaire des systèmes de ventilations**
 - Enjeux, contexte réglementaire
 - Arrêté 1982, DTU 68.3, différents Avis Techniques, Règles RAGE, Observatoire national de la ventilation
 - Les acteurs dans le Domaine
- **Généralités et mise à niveau en aéraulique**
 - Description des différents systèmes de ventilation



Jour 2 Module B (*obligatoire*)

Présentation UBAT Contrôle et tour de table

- **Généralités et Contexte RE2020**
 - Arrêté du 4 Août 2020
- **Le protocole RE2020 - Vérification, mesures des performances et exigences pour les systèmes de ventilation mécanique dans le résidentiel neuf**
 - Différentes parties du Protocole Ventilation RE2020, défauts, tableaux de contrôle, l'échantillonnage, le guide d'accompagnement
- **Pré-inspection et Vérification fonctionnelle de l'installation de ventilation**
 - Préparation du contrôle et vérification de l'installation
 - Etudes de cas
 - Liste du matériel & Rapport de l'inspection

Introduction aux principes de la perméabilité à l'air des réseaux de ventilation (hors exigences RE2020) (indicateur f, classes d'étanchéité, solutions de traitement, retours d'expérience...)

Jour 3 Module B (*obligatoire*)

- **Mesure fonctionnelle de pression et de débit aux bouches de ventilation**
 - Préparation du contrôle et vérification de l'installation
- **Etude de cas sur une maison individuelle : application du protocole RE2020 et rédaction du rapport de vérification et mesure**
- **Formation pratique sur installation fonctionnelle**
 - Mise en application des éléments étudiés :
 - Vérification sur un système de type extraction
 - Vérification sur un réseau de type soufflage
 - Vérification sur un caisson de ventilation avec son conduit souple
- **Examen théorique QCM (80 min)**

A l'issue du module B

- Evaluation pratique sur site

Date : à minima 15 jours après la formation théorique et pratique/ sur RDV à la demande du stagiaire

- Lors de cet examen, le formateur (juridiquement indépendant du stagiaire) vérifiera que le stagiaire est capable de réaliser :

- Une mesure fonctionnelle de débit et de pression aux bouches
- Une vérification fonctionnelle d'une installation d'un système de ventilation mécanique résidentiel

- Correction d'un rapport transmis par le stagiaire

Date : à l'issue de la formation pratique et théorique, le stagiaire devra rédiger en autonomie et présenter à l'organisme un rapport pour correction

À la suite des remarques du formateur sur ledit rapport, le stagiaire devra apporter les modifications nécessaires et représenter au centre de formation le rapport corrigé.

Le stagiaire est autorisé à fournir 3 rapports. Si à l'issue des 3 corrections, le rapport n'est toujours pas validé, le stagiaire devra à nouveau se présenter en formation Module B